

Vous reprendrez bien un peu de concertation, entre la poire et le dessert... ?

Un précédent Contrat d'Objectif et de Moyens décliné dans un contexte de crise sanitaire

Le 16 mars 2020, dans le contexte de crise sanitaire malheureusement connu de tous, pendant que la France « entrait en guerre » contre un virus que nous souhaitons tous voir disparaître, le Président de la République, Emmanuel Macron, annonçait un confinement strict.

Le même jour, le directeur général des finances publiques, la directrice du budget, et la secrétaire générale des ministères économiques et financiers signaient le contrat d'objectifs et de moyens de la Direction Générale des Finances Publiques pour la période 2020-2022.

Il était prévu dans ce contrat d'objectif et de moyens qu'un bilan soit réalisé « *par une entité tierce au plus tard six mois avant son échéance de façon à préparer les nouvelles relations contractuelles qui lieront les parties au-delà de 2022* ».

Ce bilan, confié à l'inspection générale des finances (IGF), a fait l'objet d'un rapport, remis fin septembre (disponible sur le site de l'IGF : <https://www.igf.finances.gouv.fr/sites/igf/accueil/rapports-publics/nos-dernieres-publications.html>)

Dans une synthèse succincte de 270 pages, l'IGF relevait ainsi que « *le bilan du contrat réalisé par la mission se révélait globalement positif* », recommandant à la DGFIP de conclure, avant le 31 décembre 2022, un nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour une durée de cinq ans.

La mission précitée, sur la base de ce bilan, considérait que la DGFIP devait « *mettre à*

profit la période qui s'ouvre pour développer une vision prospective de ses missions, de ses métiers et de son organisation, ainsi qu'une meilleure connaissance du lien entre l'allocation de ses ressources humaines, les charges auxquelles font face ses directions nationales et territoriales et la performance qu'elles atteignent. »

Enfin, la mission relevait un point de vulnérabilité de la DGFIP, une « dette informatique », que les financements supplémentaires n'ont pas permis de résoudre.

« Dette informatique » définie par le rapport de l'IGF comme étant l'écart entre le système d'information existant, et une cible théorique : ainsi, l'IGF mettait en perspective deux logiques contradictoires à l'œuvre au sein de la DGFIP, une volonté d'investir dans de nouvelles applications informatiques modernes et répondant aux besoins, et une nécessité de maintenir à l'état de l'art les éléments existants du système d'information.

Sans rappeler les difficultés actuelles de la DGFIP dans le déploiement de ses nouvelles applications (dernier exemple en date, l'abandon de MOUV RH dans le cadre du mouvement de mutation en cours...), Solidaires maintient ses interrogations sur la fétichisation des avancées informatiques, présentées comme l'étendard de la DGFIP, mais masquant mal un manque de moyens humains et matériels se faisant criant dans de nombreuses directions locales.



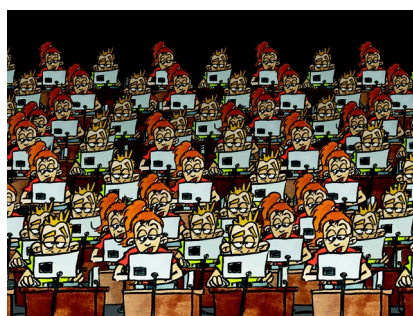
Une « concertation » en trompe l'œil, court-circuitant les instances paritaires

Dans le cadre des échanges formalisés en Comité Technique de Réseau, Solidaires Finances Publiques a eu l'occasion de s'exprimer sur le fond et sur la forme de la démarche initiée par la Direction Générale, en adressant notamment le 16 novembre 2022 une lettre ouverte sur l'élaboration du futur Contrat d'objectifs et de moyens 2023/2027 (accessible ici : <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/actions/5142-lettre-ouverte-au-dg-sur-l-elaboration-du-com.html>).

Suite à un grand « remue-ménages » dont la déclinaison était laissée à l'initiative des directions locales, selon des modalités d'organisation très diverses, et qui a donné lieu à une synthèse nationale hétéroclite, la DG propose, aux retours des fêtes, une nouvelle étape : une « concertation », formalisée par un « webinaire », conviant en deux fois tous les agents de la DNEF à une présentation suivie d'un « temps d'échanges ».

Tout en soulignant les efforts d'organisation de la DNEF dans le cadre du précédent « remue-ménages » local, Solidaires Finances Publiques

déplore les conditions d'organisation de cette grande « concertation » nationale : sans préjuger de nos capacités collectives en matière de lecture rapide, et de jugement, organiser un webinaire enchaînant présentation et « moments d'échanges » n'apparaît pas comme une méthode à la hauteur des enjeux.



Sur le fond, Solidaires Finances Publiques maintient ses propositions, telles que rappelées, exposées, entre autres, dans la lettre ouverte précitée, et s'engage à porter la parole des agents, en défendant les moyens et les missions de la DGFIP.

